

Lille, le 22 mars 2019



Déclaration Liminaire à la CAPL n°2 du 22 mars 2018

Tableau d'avancement contrôleur principal

Monsieur le Président,

Cette CAPL se tient dans un contexte social particulièrement tendu. Le niveau de mécontentement a rarement été aussi élevé.

Dans le secteur privé, fermetures, licenciements et plans sociaux continuent d'alimenter le quotidien des travailleurs.

Deux exemples nous viennent à l'esprit les usines de Ford à Blanquefort en Gironde et dans notre région celle d'Ascoval à Saint-Saulve.

Dans la fonction publique, beaucoup de secteurs grognent pourtant le gouvernement maintient le gel du point d'indice, le jour de carence, la mauvaise compensation de la CSG . Il poursuit également les baisses d'effectifs qui entraînent une dégradation des conditions de travail.

Et en point d'orgue, il veut détruire le statut des fonctionnaires.

Que dire des retraités qui voient leur pouvoir d'achat fondre comme neige au soleil.

Un mot également du mouvement des « gilets jaunes » qui dure depuis le 17 novembre dernier.

Bref, aucune satisfaction ne ressort de ce tour d'horizon.

La perspective de la réforme des retraites n'est qu'une ombre supplémentaire venant noircir notre ciel social.

Parlons enfin de notre maison douane. En février, vous avez tenu deux comités techniques essentiellement consacrés au Brexit .L'ensemble des organisations dénonçant l'absence préalable de concertation d'un CHSCT, vous ont fait part de leurs critiques en estimant que ni les effectifs ni les conditions n'étaient à la hauteur des enjeux et des attentes des agents.

Ces attentes ainsi que d'autres revendications plus anciennes ayant fait l'objet d'une synthèse transmise par l'intersyndicale au directeur général et à vous.

Le 1er mars à Boulogne, cette intersyndicale a eu l'opportunité de la remettre à notre ministre de tutelle

Depuis le 4 mars devant l'absence de réponse à leurs revendications, les agents de la direction de Dunkerque ont entamé un mouvement de forte contestation.

Ce mouvement s'est très vite propagé et notre ministre a enfin daigné rencontrer l'intersyndicale nationale le 12 mars.

Il a proposé une enveloppe de 14 millions et a lancé un ultimatum pour avoir une réponse des syndicats.

Malgré un temps très court, les syndicats, après avoir consulté la base, ont rejetés la proposition en soulignant qu'elle était insuffisante et qu'en plus les agents n'avaient pas apprécié l'ultimatum.

Le 16 mars notre directeur général, peut-être par provocation, proposait la même enveloppe.

Voyant que le conflit continuait de grandir, la direction générale, sans doute sur les ordres du ministre, a donné aux directeurs des consignes visant à limiter les contrôles en menaçant les agents effectuant des contrôles jugés trop longs de sanctions disciplinaires.

Le 20 mars, le gouvernement a choisi l'option de sacrifier la lutte contre la fraude. Au nom de la fluidité de circulation, il a donné l'ordre de cesser tous les contrôles qui gêneraient celle-ci.

Que du bonheur pour les trafiquants !

Dans les Hauts de France , le préfet de région a demandé à la police d'aller voir les douaniers en leur demandant de cesser leurs contrôles et en relevant leurs identités.

Mais comme on dit en rugby, deux syndicats de policiers ne comprenant pas cette directive, ont, en quelque sorte, renvoyé le préfet dans ses 22.

Nous pouvons nous demander si la prochaine étape de notre gouvernement sera l'envoi des chars pour déloger les douaniers qui ne font que leur travail.

Un mot quand même sur l'ordre du jour de cette CAPL :

Pour le tableau d'avancement, nous revendiquons le principe de linéarité de carrière dans chaque corps ou catégorie avec avancement aux conditions statutaires et la suppression des contraintes budgétaires afin d'avoir une réelle égalité d'avancement.

Les élus CGT

Laurent Ménard et Gaël Dennetière